



Fédération des Activités Postales et de Télécommunications

CGT FAPT 75 AUTO

67 rue Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
Tél : 01 44 78 53 72 - e.mail : sa75cgtptt@orange.fr

Paris, le 3 Novembre 2017

LA POSTE - COLIS



La loyauté de la négociation bafouée

La direction de La Poste a toujours refusé de donner des informations nécessaires aux Organisations Syndicales afin d'avoir une visibilité chiffrée des versements des primes au colis, selon son grade et son établissement.

Seule La CGT a demandé le montant global de l'enveloppe consacrée à ces primes bonus et Challenge. Ce fut un refus catégorique de la part des dirigeants de La Poste.

Une négociation loyale aurait dû permettre de connaître les propositions et les revendications de chacune des OS. Mais là c'est la grande nébuleuse, pour la majorité d'entre elles, c'est en catimini lors des bilatérales qu'elles les ont exposées à l'exploitant et cautionner cette mascarade !

La CGT a continué seule, en toute transparence à exprimer lors de ces rencontres bilatérales, les revendications détaillées dans nos déclarations préalables en réunions plénières.

Accord Primes Colis : Le mépris de la BSCC !!!

La CGT a porté, seule, depuis plusieurs années le doublement du challenge à 500 € sans condition. La BSCC a décidé de manière unilatérale de faire une négociation afin de trouver selon elle : « un accord ambitieux dans une démarche contractuel gagnant/gagnant ». Conclut pour une durée de 2 ans, il inclue le surbonus de 150 € au challenge de 250 € et royal la BSCC ajoute 100 € en contrepartie de 15 jours de période en plus, soit du 15 novembre au 24 décembre 2017.

Voilà le challenge à 500 € sauce La Poste !!! On reste très loin du « partage des fruits de la croissance exponentielle des colis » dicit M. GOSSET représentant BSCC à la négociation.

La direction a même tenté de remettre en cause le surbonus pour le service client. Heureusement les agents des services clients Noisy et du CSRH de Montrouge ont vite réagi en mettant en place une pétition pour exiger le maintien de leur droit à prime. Ils ont obtenus gain de cause.

La CGT n'a eu de cesse de se faire le porte parole des revendications du personnel et de dénoncer la dégradation des conditions de travail durant la période (épuiement général des agents, une augmentation de COM, AT, une dégradation de l'ambiance dans les équipes...).

Cet accord n'a rien d'ambitieux au contraire c'est une arnaque !!!

DROIT D'OPPOSITION ?

Les OS signataires de l'accord prime colis représentent 52 %.
A ce titre faire opposition ne sert pas à grand-chose.

A l'occasion de ces négociations, certaines OS ont demandé à avoir une version a minima du texte en cas de non accord, afin de pouvoir justifier de leur signature ou de leur simple opposition délégataire.

Ce qui est important c'est la construction d'un véritable rapport de force qui passe par l'implication d'un maximum de postiers.

**OUI, IL Y A MOYEN D'AVOIR PLUS,
LA CGT INVITE CHACUNE ET CHACUN
À SE MOBILISER !!!**

Être signataire d'un tel accord, c'est tourner le dos aux revendications des postiers en confortant les buts de La Poste : baisse des droits à l'emploi, augmentation de la précarité de l'emploi, consolidation des dividendes pour les actionnaires,...



Durée du Challenge :

**Elle est augmentée de 16 jours :
VICTOIRE pour les dirigeants de La Poste**

Ce point clé pour La Poste n'a pas changé depuis le début lors de la plénière d'ouverture soit le 18 juillet. Le montant de la prime ne pouvait qu'évoluer, vu la proposition initiale de 16 € (*soit 1 euro par jour supplémentaire !*) cependant des OS signataires présentent ce montant comme une avancée d'avoir eu au final 100 € de plus !

*** La réalité ...**

**Proportionnellement,
le montant journalier,
par rapport à 2016
est à la baisse !**

**Nous l'avons expliqué dans notre tract (du 6 octobre 2017) la signature pour les OS complaisantes (en ligne sur notre site CGT-FAPT dans le moteur de recherche : colis)*



**La CGT exige
l'attribution de la
prime Challenge**

**du 15 au 30 novembre 2017
sans critère, par soucis d'équité
pour l'ensemble des personnels
avec la mise en paiement
pour le 20 décembre 2017 !**

**SIGNEZ MASSIVEMENT
LA PÉTITION**



L'argent existe :

- ⇒ Le résultat net du Groupe est en hausse constante depuis des années !
- ⇒ Les 10 plus hautes rémunérations de La Poste représentent 4 400 474 € en 2015 (*chiffre officiel donné en CA*) soit 36 670 € de salaire mensuel moyen alors que nous trimons pour 1 500 € mensuel !
- ⇒ Le 13^{ème} mois existe à La banque postale
- ⇒ Le personnel de DPD, suite à une grosse mobilisation l'année dernière, a obtenu une prime de 1 200 €

Le droit aux congés annuels et maladie remis en cause

La Poste communique sur le fait que les demandes de congés ne sont pas interdites mais seulement ils sont soumis aux nécessités de service. Accepter ou non un congé pendant cette période est un outil de pression supplémentaire pour le manager. Cela impose au salarié de se justifier en débattant sa vie personnelle.

Cela rappelle dans des services où il faut faire état de son temps de route pour réveiller pour avoir le 24 décembre en congé !

A l'offensive sur les revendications :

- ⇒ Grade de base et repyramidage de l'ensemble des fonctions
- ⇒ Revalorisation des salaires (*Base 1 800 € brut*)
- ⇒ 13^{ème} mois pour tous
- ⇒ Reconnaissance de la pénibilité

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

(Facultatif) Téléphones : Perso : Pro :

Grade/Classification : Métier :

Service/Bureau (*nom et adresse*) :